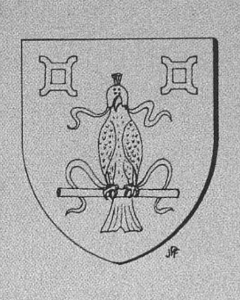
Mazangé





Bulletin Municipal 2002





Au nom du Conseil Municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2002.

Cette année marque la fin de notre système monétaire avec la mise en place de l'euro, je vous renouvelle à ce sujet des conseils de prudence et tout particulièrement à nos anciens. En effet, nous devons aujourd'hui penser en euros.

SOMMAIRE

Page
4 La municipalité
5 Budget
6 Tarif locations diverses
6 Annonceurs
7 Formalités administratives

VIE QUOTIDIENNE

8 Naissances, mariages, décès
9 Droits et devoirs
10 Aide à l'emploi
11 Orientation, formation, indemnisation
12 Vie scolaire
13 Concours de maisons fleuries
13 Correspondant des douanes
14/15 Votre AGENDA (permanences docteurs)

VIE ASSOCIATIVE

16 Nos Présidents
16 Historique loi 1901
17 A.D.M.R. *(Handi cap vie)*
17 A.S.D. 41 *(association de services à domicile)*
18 A.S.C.M. *(sport et culture)*
19 Comité des fêtes
20 Chasse
18 Dart's club *(fléchettes)*
17 Foot Ball
20 Meg'anime
21 Perche nature
22 U.C.C.A.V. *(commerçants, artisans, viticulteurs)*
23 U.N.C. - A.F.N. *(anciens combattants)*
22 U.N.R.P.A. *(retraités)*
23 Vie Paroissiale
24 Annonceurs

VIE des SYNDICATS

25 Coteaux du Vendômois
26 Eau potable / S.I.E.R.A.V.L.
26 VAL DEM

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

27 Horaires déchetterie / CYCLAMED / Site INTERNET
28 Annonceurs
29 Aide au logement
29 Aides sociales
29 Transports
30 **URGENCES**
30 ADRESSES UTILES

Quelques mots sur nos institutions locales : la commune est la plus ancienne des entités administratives ; elle est née au moyen âge.

Jusqu'en 1982 le système communal n'a que peu évolué. En 1982/83 les lois de décentralisation ont donné à l'ensemble des collectivités locales un rôle plus affirmé.

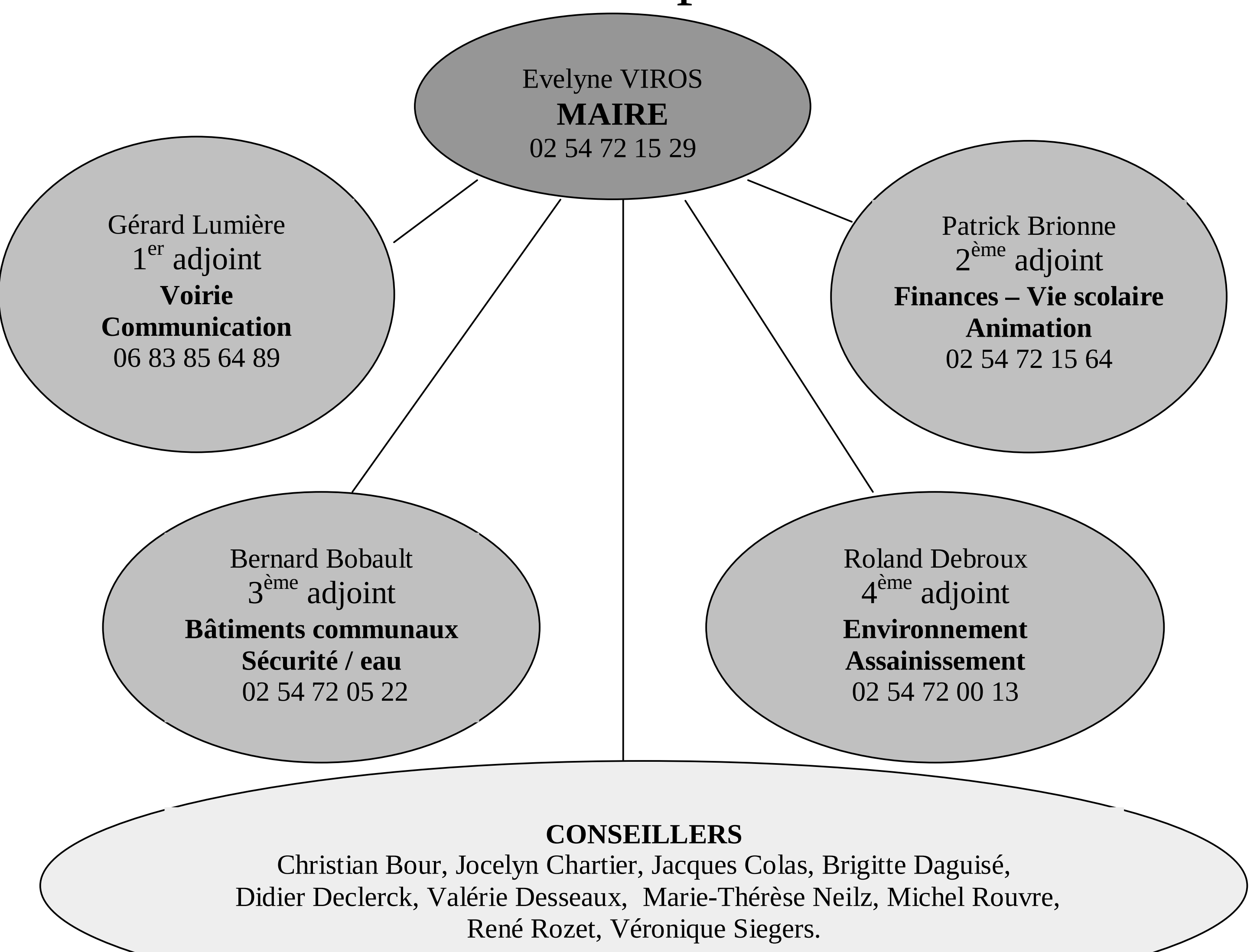
Le Maire représente le premier échelon exécutif local ; sa marge de manœuvre s'est accrue en même temps que ses responsabilités. Il est le représentant de l'état, notamment dans les domaines administratif, budgétaire et de police.

L'année à venir sera riche au niveau politique car elle verra les élections Présidentielle et Législative. 2002 poursuivra la nouvelle façon d'aborder la vie de notre commune.

J'espère que cette année répondra à toutes vos attentes.

Evelyne Viros

La municipalité



PERSONNEL COMMUNAL

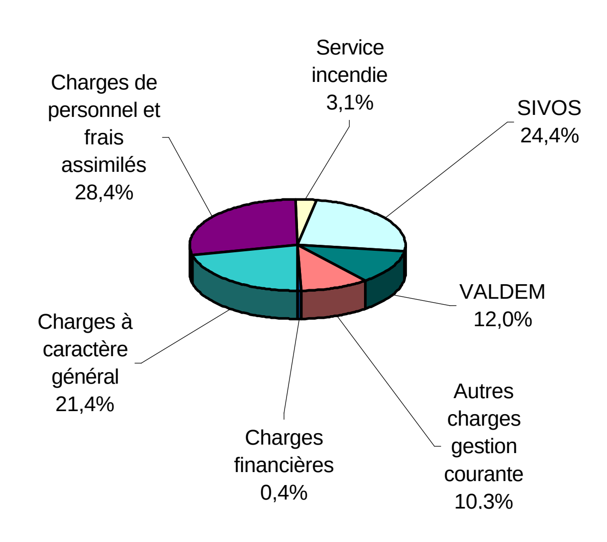
Secrétariat : Marie-Pierre Motheron, Denise Desneux.
Agent d'entretien: Annie Desmons.
Entretien et embellissement de la commune : Dany Neilz, Daniel Gatignon, Christophe Bothereau.

(Heures d'ouvertures de la mairie : Le lundi 9/12h-14/17h, du mardi au vendredi 14/17h)
Tél : 02 54 72 00 27, Fax : 02 54 72 11 48,
e-mail: « mairieMZ@wanadoo.fr »
Le site internet: http://mazange.free.fr e-mail : mazangé@free.fr

Votre conseiller général :	**Daniel Chanet**		
	Maire de Vendôme		Tél. **02 54 89 42 00**
Votre député :	**Maurice Leroy**		
	Vendôme	Fax. *02 54 89 01 75*	Tél. **02 54 89 01 72**
Vos sénateurs :	**Jacqueline Gourault**		Tél. **02 54 58 89 54**
	Pierre Fauchon		Tél. 02 54 80 95 60

Budget primitif 2001

section de fonctionnement



Dépenses	3 000 953 F

Charges à caractère général

Eau-Electricité-Carburants-Combustibles-Fournitures diverses
Entretien voirie - Entretien batiments
Entretien matériel-Maintenance-Fournitures administratives
Honoraires-Indemnités-Frais d'actes-Annonces
Assurances -Frais postaux et deTélécommunications
Fêtes et cérémonies-Taxes diverses-Frais divers

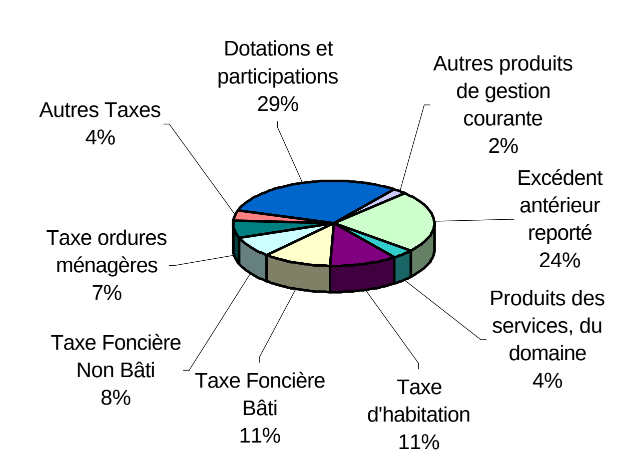
Charges de personnel et frais assimilés

Salaires et charges

Autres charges de Gestion courante

Indemnités-Charges diverses-Syndicat Intercommunaux
Caisse des écoles- CCAS-Subventions aux associations-

Recettes	3 000 953 F



Impôts et taxes

Taxe d'habitation,Taxe Foncière Bâti
Taxe Foncière Non Bâti,Taxes Diverses

Dotations et participations

Dotation Fonctionnement Etat

Autres produits de gestion courante

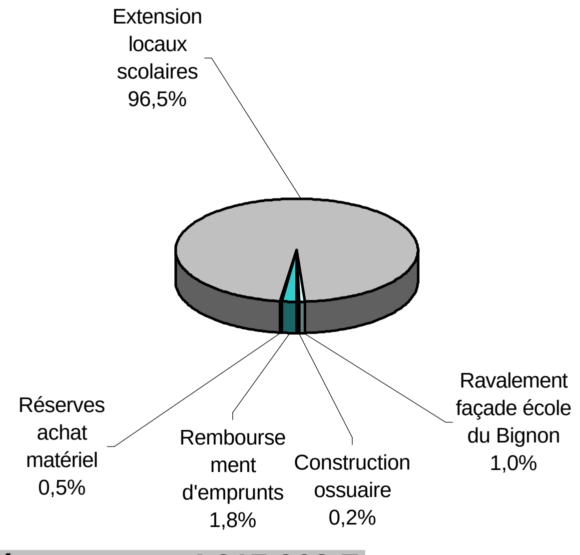
Location logements-Produits divers

Produits des services, du domaine

Remboursement de frais par autres syndicats
Concessions cimetières

Taux fiscaux communaux	
Taxe d'habitation	10,67%
Taxe Foncière Bâti	17,54%
Taxe Foncière Non Bâti	45,24%

section d'investissement



Subvention Syndicat Mixte du Pays Vendomois 3,1%
Emprunt locaux scolaires 62,0%
Subvention Conseil Général 27,9%
Versement section fonctionnement 2,7%
Fonds de compensation TVA 0,5%
Excédent antérieur reporté 3,7%

Dépenses	4 217 968 F

Recettes	4 217 968 F







Mercredi 19 décembre, distribution des colis de Noël chez nos aînés.

Location foyer communal *(capacité 120 personnes)*

TARIFS 2002

Pour une location de la salle LES :	Vous en disposerez DE :	A :	Francs	Euros
SAMEDI midi et SAMEDI soir	7h samedi	5h dimanche matin	590	**90**
SAMEDI soir	12h samedi	5h dimanche matin	491	**75**
SAMEDI soir DIMANCHE midi	12h samedi	18h dimanche après midi	787	**120**
DIMANCHE midi	7h dimanche	18h dimanche après midi	459	**70**
DIMANCHE midi et soir	7h dimanche	5h lundi matin	590	**90**
SAMEDI et DIMANCHE	7h samedi	5h lundi matin	983	**150**
VIN D'HONNEUR			229	**35**

FORFAIT CUISINE	492	**75**
FORFAIT CHAUFFAGE	98	**15**

CAUTION	492	**75**

Location salle de musique près de la poste *(capacité 25 personnes)*

La JOURNEE	249	**38**
VIN D'HONNEUR	98	**15**





FORMALITES ADMINISTRATIVES

➢ **Autorisation de sortie du territoire**

S'adresser à la mairie du domicile. Se munir du livret de famille. La demande doit être effectuée par le représentant légal.

➢ **Carte grise**

S'adresser à la mairie ou à la Sous-Préfecture de Vendôme. Se munir de l'ancienne carte grise mentionnant « Vendu le… » et la signature, du certificat d'immatriculation, du certificat de cession de véhicule, du contrôle technique (pour les voitures de plus de 4 ans), d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, d'un certificat de non-gage (pour des voitures immatriculées hors du département) et d'un chèque pour le règlement. Coût : 136fr (moins10ans) et 68 fr par /CV.+ 10 ans.

➢ **Carte nationale d'identité** (valable 10 ans)

S'adresser à la mairie du domicile, pièces à fournir : 2 photos d'identité récentes et identiques, un extrait d'acte de naissance, 2 justificatifs de domicile et l'ancienne carte d'identité en cas de renouvellement. Prévoir un délai de 3 semaines.

➢ **Duplicata du livret de famille** (en cas de destruction ou de perte)

S'adresser à la mairie du lieu de mariage. Indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance (éventuellement du décès) des époux et des enfants.

➢ **Extrait de naissance, extrait de mariage ou extrait de décès**

S'adresser à la mairie du lieu de l'évènement – indiquer nom et prénoms, date de l'événement et joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

➢ **Extrait de casier judiciaire**

S'adresser au Casier judiciaire central 109, rue de Landreau 44079 Nantes Cedex. Indiquer nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse actuelle, joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

➢ **Inscription sur les listes électorales**

S'adresser en mairie avant le 31 décembre pour l' année suivante, vous munir d'un justificatif de votre domicile et de votre carte d'identité.

➢ **Passeport**

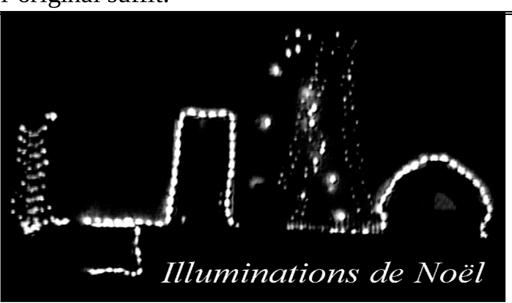
S'adresser à la mairie du domicile. Se munir d'une carte d'identité ou de l'ancien passeport, d'un justificatif de domicile, 2 photos d'identité récentes et identiques, du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance ainsi que d'un timbre fiscal à 60 Euros *(393.57 frs)*, compter 15 jours

NB : Nous vous rappelons que l'Administration ne vous demande plus de « fiche d'état civil », la photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille suffit.

L'Administration ne demande pas non plus, de faire certifier conforme vos documents, une photocopie de l'original suffit.


Votre mairie en habit de lumière



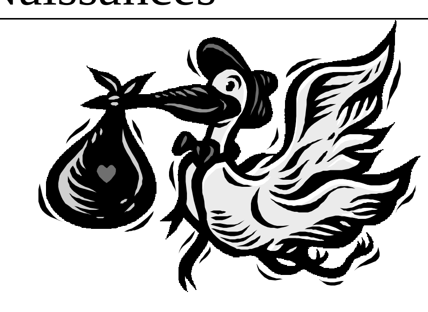

Illuminations de Noël

LA VIE QUOTIDIENNE

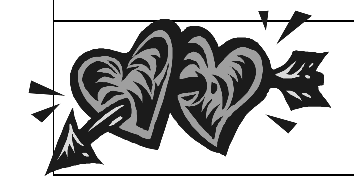
ETAT CIVIL ANNEE 2001

Naissances

THEBAULT Océane 31/01
GUELLIER Romain 25/ 02
CHARTIER Victor 14/04
DENIAU Louis 14/05
LEUROND Mattéo 18/05
DUPUIS Emilien, 22/05
DUPONT Amandine 9/06
BINCTIN Emma 22/6
RADET Justine 6/07
HELIERES Mathilde 30/07
AUBRY Esther 30/10



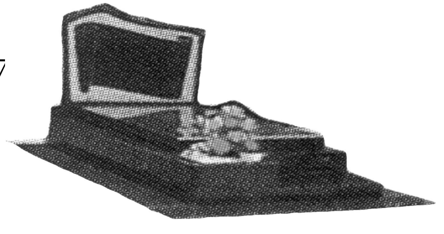
Mariages



DUPONT Ambroise & ANGIBAULT Valérie 5/05
EMERY Frédéric & MERCIER Catherine 16/06
DUBREUIL Alain & ROGEZ Catherine 25/08
MARTINEAU Ludovic & PLAIS Céline 22/09

Décès

LEBLOND Auguste 25/01, 82 ans
MARY Renée (*épouse CONSTANTIN*) 1/03, 80 ans
HAMILTON DAVIE Paméla (*veuve DE FRAGUIER*) 4/04, 7
MAHIEU Philippe 24/04, 47 ans
VAUTROT Mireille (*veuve MARCHENOIR*) 27/04, 69 ans
JAGOT Albert 28/04, 86 ans
LUCAS Jean Claude 5/05, 53 ans
DENIAU André 22/05, 81 ans
PAVY Lucienne (*veuve JANVIER*) 12/10, 87 ans



DROITS & DEVOIRS

VOS PLANTATIONS

- Distance par rapport à votre limite de propriété : 2 m pour les plus de 2m,
  0,50 pour les moins de 2 m
- Dans les lotissements : respectez le cahier des charges (1m20 sur la voie, 1m80, entre les propriétés)

LES CHEMINS COMMUNAUX (plus de 80 kms)

La plupart sont d'une largeur de 6m ; respectez cette largeur, ainsi que le fossé quand il existe.
Les arbres les bordant, doivent être régulièrement taillés par leurs propriétaires.
Les clôtures doivent être mises à 50 cms des bornes.

LES ROUTES COMMUNALES (plus de 40 kms)

Etroites et tortueuses. Empruntez-les avec prudence et au ralenti dans les hameaux ou vivent de plus en plus d'enfants.
Taillez, régulièrement, tout ce qui pourrait entraver la visibilité.
Retirez la terre que vos véhicules pourraient y déposer.
En cas de neige ou verglas, il est demandé aux riverains, de dégager leur trottoir.

ATTENTION : Tous ces cas, facteurs de risques d'accidents, engagent votre responsabilité pleine et entière.

VOS ANIMAUX : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit , toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (notamment les colliers anti-aboiement) de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux. *(Les chats sont aussi concernés par cette disposition, même s'il est plus difficile de contrôler leurs allers et venues…)*

*(arrêté préfectoral du 26/11/99, **article 7 : animaux**)*

Voici l'adresse où vous pourriez récupérer vos animaux s'ils étaient pris à errer dans le village.
SPA – Les Cordeaux 41700 SASSAY 02.54.79.57.85 … **à vos frais**

VOS VIEUX PNEUS : Vous pouvez vous en débarrasser à la déchetterie **mais en aucun cas les brûler**

EAU : L'eau est indispensable à la vie. C'est un bien précieux que l'on se doit de préserver. **Ne polluez pas les nappes phréatiques** en déversant vos eaux usées dans les puits désaffectés.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : Désormais, lors d'une demande de permis de construire, une étude du sol doit être fournie.

NUISANCES SONORES : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, à moteur thermique, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués…

que :	- les jours ouvrables	de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
	- les samedis	de 9h à 12h et de 15h 19h
	- les dimanches et jours fériés	de 10h à 12h

*(arrêté préfectoral du 26/11/99, **article 6 : propriétés privées**)*

➢ EMPLOI

❑ *A.N.P.E. Agence Nationale Pour l'Emploi*

Objet : Service Public de l'emploi
Régulation du marché du travail
Cible : Demandeurs d'emploi
Employeurs
Coordonnées :
1 ter, rue Charles Péguy 41100 **Vendôme**
Tél : 02.54.77.01.48 Fax : 02.54.73.18.79
Web : http://www.anpe.fr
Horaires d' ouverture :
Du lundi au vendredi(sauf jeudi):
8h15 - 12h30 & 13h30 - 16h50
Le jeudi : 8h15 - 12h30

❑ *Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle*

Objet :
Gestion de l' aide aux chômeurs créateurs d' entreprise et du fonds départemental d' initiative jeunes
des contrats d' orientation, d' adaptation et de qualification
des conventions de Contrat Emploi Solidarité
Cible :
Demandeurs d'emploi indemnisés et jeunes créateurs
Jeunes de moins de 26 ans
Chômeurs de très longue durée, bénéficiaires du R.M.I., chômeurs de plus de 50 ans, travailleurs handicapés
Coordonnées :
Centre Administratif
34, avenue Maunoury 41000 **Blois**
Tél : 02.54.55.85.70
Web : http://www.travail.gouv.fr
Horaires d' ouverture :
Du lundi au vendredi : 9h - 12h & 13h30 - 17h

❑ *ECLAIR Au service du quotidien*

Objet : Mettre en relation les demandeurs d' emploi inscrits à l' association avec les demandeurs de service qui s' adressent à elle
Cible : Demandeurs d'emploi, prioritairement les personnes rencontrant des difficultés d' insertion
Coordonnées :
3, rue Alain-Gerbault 41000 **Blois**
Tél : 02.54.42.46.30 Fax : 02.54.43.19.46
Horaires d' ouverture :
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h & 13h30 – 16h30

❑ *E.G.E.E. Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise*

Objet : Créateurs d'entreprises
Cas individuels
Aide à constitution de dossiers divers
Cible : Tous
Coordonnées : Web : http://www.egee.asso.fr

❑ *P.L.I.E. Plan Local d'Insertion Economique*

Aide les demandeurs d'emploi à accéder à une formation professionnelle et à trouver un employeur qui les accompagne individuellement dans leur parcours d'insertion.
Coordonnées : 2, Avenue des cités unies d'Europe 41100 **Vendôme** Tél. 02 54 89 41 00

❑ *A.V.A.D.E. Association Vendômoise d'Aide aux Demandeurs d'Emploi*

Objet :
Développement de toute action concourant à l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi
Proposition d'emplois ponctuels
Cible : Demandeurs d'emploi
Coordonnées :
14 avenue Georges Clémenceau 41100 **Vendôme**
Tél : 02.54.80.25.34 Fax: 02.54.72.21.06
Horaires d' ouverture :
Du lundi au vendredi : 9h - 12h & 17h – 18h

❑ *Domicile Services 41*

Objet : Aide à la réalisation professionnelle par le travail à temps partiel au domicile de particuliers (ménage, garde, bricolage)
Cible : Demandeurs d'emploi inscrits à l' A.N.P.E.
Coordonnées :
45, avenue Maunoury 41000 **Blois**
Tél : 02.54.56.28.18
Horaires d' ouverture :
Du lundi au jeudi : 9h - 12h & 14h – 16h30
Le vendredi : 9h - 12h & 14h – 16h

❑ *Cercle d'Echange*



Objet : Mise en relation d'agriculteurs demandeurs de matériel et/ou de main-d'œuvre avec des offreurs de matériel et/ou de main-d'œuvre(demandeurs d'emploi)
Cible : Personnes du monde agricole
Coordonnées :
6, rue de la Bascule 41290 **Oucques**
Tél : 02.54.23.04.19
Horaires d' ouverture :
Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30

➢ ORIENTATION & FORMATION

❑ *PAIO : Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation du vendômois*

Objet : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle
Orientation et suivi personnalisé
Cible : 16 – 25 ans
Coordonnées :
7, rue du 20ème Chasseur 41100 **Vendôme**
Tél : 02.54.77.14.87
Horaires d' ouverture :
Du lundi au vendredi : 9h - 12h30 & 13h30 - 17h30

❑ *Point Information Jeunesse*

Objet : Information de base aux jeunes : sur la formation, les métiers, l'emploi, la législation du travail, la vie pratique, les vacances, les loisirs, les sports
Cible : Tout public
Coordonnées :
rue Yvon-Villarceau 41100 **Vendôme**
Tél : 02.54.72.23.17
Horaires d' ouverture :
Du mardi au samedi : 14h – 18h

❑ *Bureau Information Jeunesse du 41*

Objet : Information de base aux jeunes : sur la formation, les métiers, l'emploi, la législation du travail, la vie pratique, les vacances, les loisirs, les sports
Cible : Tout public
Coordonnées :
7, avenue Wilson 41000 **Blois**
Tél : 02.54.78.54.87 Fax : 02.54.78.01.69
Web : http://www.infojeune41.org
Horaires d' ouverture :
Du lundi au vendredi : 9h – 12h30 & 14h – 18h30
Le samedi : 9h – 12h30 & 14h – 17h

❑ *Association* ***RETRAVAILLER***

Objet : Bilan, orientation, formation
Remise à niveau individualisée(A.P.P.)
Cible : Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du R.M.I., C.E.S.
Coordonnées :
80, rue Basse des Grouëts 41000 **Blois**
Tél : 02.54.56.75.00 Fax : 02.54.56.75.01
Horaires d' ouverture :
Du lundi au vendredi : 9h – 12h30 & 13h30 – 17h

❑ *Association* ***TREMPLIN***

Objet : Lieu d'accueil et d'écoute, montage et suivi de projets.
Aide à l'élaboration de C.V., de courriers, activités, loisirs
Cible : Notamment les bénéficiaires du R.M.I. et les chômeurs longue durée
Coordonnées :
12, rue Alain-Gerbault 41000 **Blois**
Tél : 02.54.42.44.86 Fax : 02.54.45.26.90
Horaires d' ouverture :
Du lundi au vendredi : 9h – 12h & 14h – 18h

❑ *Groupe d'Aide à la Recherche d'Emploi*

Objet : Accueil et analyse de situation approfondie
Aide à l'orientation, à la formation appropriée
Aide à la recherche d'emploi
Accompagnements personnalisés
Cible : Tous demandeurs d'emploi en difficultés
Coordonnées :
Secours Catholique
84, avenue de Verdun 41000 **Blois**
Tél : 02.54.78.16.43
Horaires d' ouverture :
Sur rendez-vous

❑ *Association de Formation Professionnelle des Adultes*
(service psychotechnique)

Objet : Formation, Orientation, Bilan
Cible : Tout public
Coordonnées :
1, rue de l' Erigny 41000 **Blois**
Tél : 02.54.78.12.07 Fax : 02.54.74.79.85
Horaires d' ouverture :
Téléphoner pour jours et heures d' information

➢ INDEMNISATION

❑ ***A.S.S.E.D.I.C.*** *Bureau de Vendôme*

Objet : Assurance chômage
Indemnisation des demandeurs d'emploi
Cible : Demandeurs d'emploi du secteur de Vendôme
Coordonnées :
71, faubourg Chartrain 41100 **Vendôme**
Tél : 08.11.01.01.41 Fax : 02.54.73.31.48
Web : http://www.assedic.fr
Horaires d' ouverture :
Du lundi au vendredi(sauf jeudi) :
8h30 - 12h & 13h – 16h
Le jeudi : 13h – 16h

❑ *Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel*

Objet : Reconnaissance et orientation des travailleurs handicapés.
Prestations spécifiques (allocations et cartes d'invalidité)
Cible : Personnes présentant un handicap physique ou mental ou sensoriel
Coordonnées : 34, avenue Maunoury 41000 **Blois**
Tél : 02.54.55.85.99 Fax : 02.54.55.85.96
Horaires d' ouverture :
Lundi, mercredi, vendredi : 9h -12h & 13h30 – 17h
Le jeudi : 9h – 12h

La vie scolaire du RPI de Mazangé Fortan

<u>ORGANISATION SCOLAIRE</u> : notre école fonctionne en RPI (**R**egroupement **P**édagogique **I**ntercommunal) avec l'école de FORTAN.

Un **S.I.V.O.S.** (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), gère toutes les opérations relatives au bon fonctionnement matériel de ces deux écoles.

Président Patrick BRIONNE, **Vice-Président** Gérard JANVIER


Jeudi 20 décembre 2001 la nouvelle cantine ouvre ses portes.

Les représentants des conseils municipaux de :

	MAZANGE		FORTAN
Titulaire :	Madame VIROS.	**Titulaire** :	Madame ALLET
Titulaire :	Monsieur BRIONNE:	**Titulaire :**	Monsieur JANVIER
Suppléant :	Madame DESSEAUX	**Adjointe**	Madame BARRE
Suppléant :	Monsieur CHARTIER	**Adjointe**	Madame JARDIN

EFFECTIFS 2001-2002

A Mazangé

Classe de Madame CALSYN : PS : **20** MS : **12** - soit **32** élèves.
Classe de Madame GUYADER-GEORGES GS : **16** CP : **11** - soit **27** élèves.

50 habitent MAZANGE, 5 habitent FORTAN, 2 habitent SAVIGNY-SUR-BRAYE, 2 habitent AZE

A Fortan

Classe de Monsieur CIRADE : CE 1 : **12** CE 2 : **10** - soit **22** élèves -
Classe de Monsieur GAILLARD CE 2 : **5** CM1 : **11** CM 2 : **8** - soit **24** élèves –



- 72 familles, pour 105 élèves –

Les enfants nés en 1999, ne sont encore pas accueillis à l'école, faute de place et de personnel enseignant..

Représentant des parents auprès du conseil d'école : Elections du 16 Novembre 2001 :
Titulaires : BOUGON Patrick, DIJON Nicole, SOURIAU-MENARD Laurence, FLEURY Alexandre.
Remplaçants : DENYSE Catherine, BLATEAU Rose-Marie, FAYARD Florence, CHAUVIN Isabelle.

Intervenants : Mademoiselle PONNET : animatrice du livre. Elle est engagée et formée par la F.O.L. (Fédération des Œuvres Laïques). Son contrat CES, a été renouvelé. Elle intervient dans chaque école, à raison de 10 heures par semaine.
Monsieur HUPPENOIRE : intervenant en EPS, de la Municipalité de SAVIGNY-SUR-BRAYE.
Madame FAYARD, intervient dans les deux écoles et assure les cours d'anglais
ATSEM : Madame BELLAMY. **AGENTS D'ENTRETRIEN**: Mesdames CRUCHET et LESAGE.
Cantinières : Mesdames DIJON (Mazangé), FRIMONT (Fortan).

ACTIVITES *passées*

ETOILE CYCLO : Fin Mai, De Fortan à Millancay via Blois, Chambord, Salbris, 250 Kms en 5 jours. Découverte du golf à La Bosse, de rencontrer un écrivain et de tourner sur le vélodrome de Salbris.

SPECTACLE : Mi-Octobre, la troupe « Mariska » est venue nous présenter un spectacle de marionnettes à fils. Cette année, il s'agissait de « la symphonie des jouets », inspirée de l'œuvre de Léopold Mozart.

LES VENDANGES. Début Octobre, les enfants n'ont pas résisté à la traditionnelle après-midi de vendanges, dans les vignes de Monsieur GUELLIER. Ils ont bien apprécié la dégustation de jus de raisin.

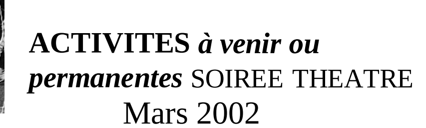

Hallowenn

HALLOWEEN : Le vendredi 26 Octobre, à la veille des vacances scolaires, les enfants de l'école de MAZANGE, ont suivi le « chemin des citrouilles », ils sont allés frapper aux portes des habitants et commerçants de la commune, qui se sont bien prêtés au jeu.

NOEL : Samedi 22 Décembre (matin), « les Marinos » et le Père Noël du SIVOS.

LOTO : Samedi 12 Janvier

LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE . Comme l'an passé, une vente de gâteaux a été organisée, pendant une semaine, au profit de la lutte contre la mucoviscidose. Un chèque de 830 Frs a été remis à l'A.F.L.M.contre la mucoviscidose.



ACTIVITES *à venir ou permanentes* SOIREE THEATRE Mars 2002

CARNAVAL (avec FORTAN) Vendredi 22 Mars (matin)
FETE des ECOLES : Samedi 29 Juin, à MAZANGE.
EDITION D'UN JOURNAL du RPI 4 exemplaires par an.
CORRESPONDANCE des GS-CP avec les CP de SEIGY (Vallée du Cher).
ETOILE CYCLO du 3 au 7 juin.

Concours des maisons fleuries

*Managé par le Conseil Général dans le cadre de la campagne «**pour fleurir la France** » le concours de maisons fleuries comporte quelques règles.*

Le jury tient compte de plusieurs critères, sa date de passage, la priorité accordée aux plantations en pleine terre, la diversité dans le choix des végétaux, la recherche de l'intérêt décoratif tout au long de l'année, l'originalité de la présentation, l'harmonie des aménagements, l'intégration dans le cadre etc. Pour être retenu, le fleurissement doit être vu de la route.

Merci à tous de contribuer à l'embellissement de notre paysage quotidien et toutes nos félicitations aux heureux gagnants .

PRIX 2001

Madame & Monsieur :

Mr et Mme André et Jeannine LANGOT	Fourmaugé – MAZANGE
Mr et Mme Damien et Florence LAURENCEAU	Bois Thierry – MAZANGE
Madame Germaine LORIOUX	6, Rue du Pot Bouillant – MAZANGE

DIPLOMES

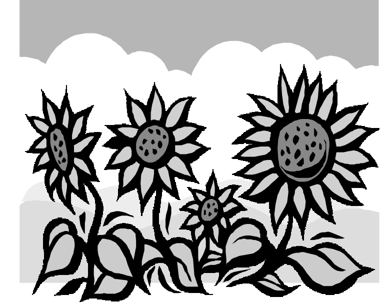
Madame & Monsieur :

NEILZ Olivier et Sophie
RADET Christophe et Nathalie
LAUTMAN Paul et Madeleine
NAVEREAU/AUDEBERT Thierry et Corinne
CRUCHET Yves et Léone
REFFAY Bernard et Brigitte
NOVELLO/LEGER Narcisse et Anne-Marie
SURGET Jean-Yves et Isabelle
ROUSSEAU Maurice et Paulette
PELTIER Gérard et Muguette

LETTRES de FELICITATIONS

Madame & Monsieur :

RUPPALEY Bernard et Madeleine
JANVIER Marc et Jacqueline
MARTELLIERE Henri et Mariette
JOUSSARD Maurice et Paulette
PRENANT Claude et Rose
GALLAS Daniel et Liliane
GUELLIER Michel et Yvette
ROCHEREAU Maxime et Odette
CHRISTIN Bernard et Jocelyne
GUELLIER Bernard et Thérèse



NB :La remise des récompenses est toujours faite lors de la cérémonie des vœux du Maire.



Correspondant des douanes

Fermeture définitive du bureau de Mazangé, tenu par la famille Brosse depuis 3 générations, il allait de pair avec le bureau de tabac. Ce service est recentré sur Blois dans le cadre d'une meilleure adaptation au réseau de correspondants locaux. **Pour tout contact** Tél. **02 54 56 24 23** ou 24 28.

LA VIE ASSOCIATIVE

Les PRESIDENTS



A.C.P.G.	André NOULIN	**02 54 72 00 26**
A.F.N.	Daniel GALLAS	**02 54 72 00 32**
Chasse	Maurice JOUSSARD	**02 54 72 08 65**
Comité des fêtes	Frédéric MARCHAND	**02 54 72 03 54**
Dart's club (fléchettes)	Bruno DELAPORTE	**02 54 72 10 91**
Football	Michel DESVAUX	**02 54 72 77 12**
U.N.R.P..A.	Ginette BLATEAU	**02 54 72 00 43**
U.C.C.A.V.	Didier DECLERCK	**02 54 72 03 85**
Perche Nature	Christophe PAROT	**02 54 80 11 05**
Sport. et Culture	Roland DEBROUX	**02 54 72 00 13**
Még'Anime	Charly DECLERCK	**02 54 72 06 22**

A l'occasion du centenaire de la loi 1901 sur les associations, la commission Information a pensé qu'il était important de garder en mémoire l'historique de chacune d'entre elles ; c'est ainsi qu' en introduction de chaque article vous trouverez quelques phrases sur le début de ce bénévolat qui aura permis de faire considérablement augmenté les activités de loisirs. Et pour commencer un article de Rose- Marie Blateau sur l'origine des associations

Si aujourd'hui, le droit de s'associer semble aller de soi, il ne faut pas oublier qu'avant la loi de 1901, ce n'était pas le cas, et que de par le monde, ce n'est pas partout acquis.

Les pouvoirs ont toujours craint les rassemblements humains, organisés par les sujets ou les citoyens. Derrière chaque réunion était susceptible de poindre la révolution.

Le droit d'association est devenu très vite un enjeu politique. L'Assemblée Constituante de 1790 consacre pour la première fois le droit d'association, par la loi du 21 août, reconnaissant aux citoyens le droit de s'assembler et de former entre eux des sociétés libres. L'article 291 du code pénal napoléonien prohibe toute association non autorisée de plus de 20 personnes. La révolution de 1848 consacre une liberté d'association éphémère. La Commune de 1871 propose l' abrogation de toute législation restrictive de la liberté d' association. Cette première proposition sera suivie de 33 projets, contre-projets et rapports parlementaires avant d'aboutir au vote de la loi 1901. Dans le cadre de la séparation de l'Eglise et de l' Etat, certains considèrent la loi 1901 comme anticléricale car réglementant les congrégations. Malgré cela, Waldeck ROUSSEAU fait adopter la loi sur les associations. La loi du 1er juillet 1901 est une des grandes lois fondatrices de la démocratie française. Cette loi, dite de liberté publique, permet donc aux citoyens de se réunir, de s' associer sans demander d' autorisation au Pouvoir, sans être inquiétés.

L'article 1er de cette loi met en avant la volonté de réaliser un projet sans but lucratif : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations ».

1948 La Déclaration Universelle des Droits de l' Homme proclame dans son article 20, le droit universel de s' associer librement.

1971 le Conseil Constitutionnel fait de la liberté d' association un principe à valeur constitutionnelle.

1981 La loi du 9 octobre accorde aux étrangers le droit de s' associer.

100 ans plus tard, tous les domaines de la vie publique, y compris confessionnels, utilisent le contrat d' association pour mettre en œuvre leurs activités.

Le bénévolat fait la richesse de ce type d' organisation : "La notion de bénévolat est au cœur même de l'idée associative. Pas d'associations sans bénévoles pour les diriger, mais aussi peu d'associations sans bénévoles pour les faire fonctionner au quotidien. Le rôle du bénévole a considérablement évolué depuis les premières associations. Les enjeux associatifs actuels nécessitent, outre l'enthousiasme et la bonne volonté toujours nécessaires, de nouvelles disponibilités et encore plus de qualifications. " (source : Associations, mode d'emploi n°25)

Comme toute structure juridique, les associations sont dans l'obligation de respecter la législation, et notamment le droit du travail : employeurs d'un nombre considérable de salariés, la loi sur les 35 heures leur est applicable à compter du 1er janvier 2002.

Les déclarations en préfecture (ou sous-préfecture) permettent de connaître le nombre d' associations qui se créent chaqu année. Toutefois, leur nombre exact ne peut être annoncé puisqu' une associatio n' est pas tenue de déclarer sa disparition.

Actuellement, plus de 880 000 associations seraient recensées en France. Elles se répartissent dans divers secteurs :

- la santé et l' action sociale
- l' éducation
- le sport
- le culturel
- le loisir

A MAZANGE : onze associations sont officiellement déclarées et ont leur siège social sur notre commune.

R.M. Blateau

A.D.M.R. *Aide à Domicile en Milieu Rural*

SERVICE FAMILLE NORD 41. Regroupement des 3 associations de Villiers s/ Loir, Savigny s/ Braye et St Amand Longpré. Cette nouvelle structure est une association dont la déclaration au Journal Officiel date du 18 Décembre 2000. *(pour plus d'informations vous reporter au bulletin municipal 2001 page 19.)*

SERVICE HANDI CAP VIE - Service d'aide à domicile aux personnes handicapées

Ce service a été créé à l'initiative de personnes atteintes d'un handicap lourd et qui ont décidé de vivre dans leur cadre de vie personnel ou familial.

Il est assuré 7 jours sur 7, par une équipe d'auxiliaires de vie, intervenant au domicile des personnes. Le rythme est décidé par les personnes qui en bénéficient et selon leur handicap, pour :

- manipulations spécifiques et gestes techniques adaptés ;
- lever, coucher, transfert ;
- aide à la toilette, nursing ;
- entretien du domicile et du matériel, courses, repas ;
- accompagnement dans la vie sociale, familiale et culturelle.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR CES DEUX SERVICES :

Laurence LEBOURHIS
Coordinatrice A.D.M.R, 9 Rue du Bourg Neuf VENDOME. Téléphone/Fax **02.54.77.93.12**
Permanences : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. (sauf vendredi 16h)

A.S.D.41 Association de Services d'aides à Domicile **« OSEZ DEMANDER DE L'AIDE »**

Pour les plus de 60 ans, notre service vous aide à rester chez vous le plus longtemps possible. Il vous propose une personne pour vous aider dans votre vie quotidienne

.

SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Une aide à domicile (aide ménagère) peut intervenir chez vous pour l'entretien de la maison, la préparation des repas, les courses, les soins sommaires d'hygiène, etc… De plus, elle est un lien avec l'extérieur et un soutien moral. En fonction de vos ressources, une prise en charge partielle est possible par votre caisse de retraite ou l'aide sociale départementale.

SERVICE EMPLOIS FAMILIAUX (assistante ménagère)

Vous désirez employer une personne pour vous aider dans votre vie quotidienne ou une garde de jour ou de nuit, ce service peut vous aider en facilitant toutes vos obligations d'employeur.

Contactez :Madame GUELLIER Yvette 22, Rue du Pot Bouillant
41100 MAZANGE 02.54.72.18.42

Football

Le football est toujours présent à Mazangé, mais actuellement faute d'effectifs *(il n'y a pas cette suffisamment de joueurs de Mazangé)*, les matchs se déroulent à Lunay, le samedi après-midi pour les poussins et le dimanche matin pour les 15 ans .

L'entraînement se passe le mercredi après-midi stade de Lunay, il est dirigé par Paul Barneix et quelques bénév

Les inscriptions sont possibles à partir de 9 ans,

Nous remercions tous ceux qui nous aident au bon fonctionnement de notre club.

Contact : Claude Coutable ☎ **02 54 72 03 83**

Bonne et heureuse année à tous.

A G E N D A

2002	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
lundi							1	**Dr Rajalu**				
mardi	1	**Dr Laboute**					2					
mercr.	2						3		1	F. Travail **Dr Hutteau**		
jeudi	3						4		2			
vend.	4		1		1		5		3			
sam.	5		2		2		6	Bal costumé comité des fêtes	4		1	
dim.	6	**Dr Hutteau**	3	**Dr Hutteau**	3	**Dr Rajalu**	7	**Dr Gilespie**	5	Présidentielle **Dr Gilespie**	2	**Dr Gilespie**
lundi	7		4		4		8		6		3	
mardi	8		5		5		9		7		4	
mercr.	9		6		6		10		8	Victoire 45 **Dr Laboute**	5	
jeudi	10		7		7		11		9	Ascention **Dr Laboute**	6	
vend.	11		8		8		12		10		7	
sam.	12	Loto écoles	9		9		13		11		8	
dim.	13	**Dr Rajalu**	10	Belote AFN **Dr Gilespie**	10	**Dr Hutteau**	14	**Dr Hutteau**	12	**Dr Rajalu**	9	Sénatoriale **Dr Laboute**
lundi	14		11		11		15		13		10	
mardi	15		12		12		16		14		11	
mercr.	16		13		13		17		15		12	
jeudi	17		14		14		18		16		13	
vend.	18		15		15		19		17		14	
sam.	19		16	Dart's club repas St Valentin	16	tournoi de fléchettes	20		18		15	
dim.	20	**Dr Gilespie**	17	**Dr Rajalu**	17	Rando VTT **Dr Laboute**	21	Présidentielle **Dr Laboute**	19	Pentecôte **Dr Gilespie**	16	Sénatoriale **Dr Rajalu**
lundi	21		18		18		22		20		17	
mardi	22		19		19		23		21		18	
mercr.	23		20		20		24		22	**attention:** except. école ce jour là	19	
jeudi	24		21		21		25		23		20	
vend.	25		22		22		26		24		21	
sam.	26		23	Choucroute commercants	23		27		25		22	
dim.	27	**Dr Laboute**	24	**Dr Laboute**	24	**Dr Gilespie**	28	**Dr Rajalu**	26	**Dr Hutteau**	23	feu de la St Jean **Dr Gilespie**
lundi	28		25		25		29		27		24	
mardi	29		26		26		30		28		25	
mercr.	30		27		27				29		26	
jeudi	31		28		28				30		27	
vend.					29				31		28	
sam.					30						29	
dim.					31	Pâques **Dr Rajalu**					30	**Dr Hutteau**
lundi												
mardi												

En GRIS Jours FERIES

COORDONNEES DES MEDECINS

Dr Gilespie	Dr Hutteau	Dr Laboute	Dr Rajalu
AZE	THORE	LUNAY	VILLIERS
02 54 73 65 00	02 54 72 82 20	02 54 72 05 01	02 54 72 93 03

En NOIR VACANCES SCOLAIRES

A G E N D A

	Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
lundi	1											
mardi	2						1					
mercr.	3			*La Brocante*			2					
jeudi	4		1				3					
vend.	5		2				4		1	Toussaint		
sam.	6		3				5		2			
dim.	7	**Dr Laboute**	4	**Dr Rajalu**	1	**Dr Gilespie**	6	**Dr Rajalu**	3	**Dr Rajalu**	1	**Dr Laboute**
lundi	8		5		2		7		4		2	
mardi	9		6		3		8		5		3	
mercr.	10		7		4		9		6		4	
jeudi	11		8		5		10		7		5	
vend.	12		9		6		11		8		6	
sam.	13	Moules frites	10		7	Disco Assoc. sport.	12		9		7	
dim.	14	Jeux du 14 juillet **Dr Hutteau**	11	**Dr Laboute**	8	Brocante **Dr Rajalu**	13	Repas UNRPA **Dr Gilespie**	10	**Dr Gilespie**	8	Rando pédestre **Dr Hutteau**
lundi	15		12		9		14		11	Armistice 18	9	
mardi	16		13		10		15		12		10	
mercr.	17		14		11		16		13		11	
jeudi	18		15	Assomption **Dr Laboute**	12		17		14		12	
vend.	19		16		13		18		15		13	
sam.	20		17		14		19		16	KARAOKE comité des Fêtes	14	
dim.	21	**Dr Rajalu**	18	**Dr Gilespie**	15	**Dr Hutteau**	20	**Dr Laboute**	17	**Dr Laboute**	15	**Dr Rajalu**
lundi	22		19		16		21		18		16	
mardi	23		20		17		22		19		17	
mercr.	24		21		18		23		20		18	
jeudi	25		22		19		24		21		19	
vend.	26		23		20		25		22		20	
sam.	27		24		21		26	Soirée Meg'anime	23		21	
dim.	28	**Dr Gilespie**	25	**Dr Hutteau**	22	**Dr Laboute**	27	**Dr Hutteau**	24	Belote UNRPA **Dr Hutteau**	22	**Dr Gilespie**
lundi	29		26		23		28		25		23	
mardi	30		27		24		29		26		24	
mercr.	31		28		25		30		27		25	Noël **Dr Gilespie**
jeudi			29		26		31		28		26	
vend.			30		27				29		27	
sam.			31		28				30		28	
dim.					29	**Dr Hutteau**					29	Belote AFN **Dr Hutteau**
lundi					30						30	
mardi											31	

En GRIS Jours FERIES

COORDONNEES DES MEDECINS

Dr Gilespie	Dr Hutteau	Dr Laboute	Dr Rajalu
AZE	THORE	LUNAY	VILLIERS
02 54 73 65 00	02 54 72 82 20	02 54 72 05 01	02 54 72 93 03

Désolé

Vac.scol. Toussaint et Noël pas encore connues

A.S.C.M. *ASSOCIATION SPORTIVE et CULTURELLE de MAZANGE*

Date de naissance : 13 juillet 1983
Domicile : Mairie de Mazangé
But : développer différents sports et sections culturelles

MEMBRES ELUS LORS DE SA CREATION en 1983

Le bureau : Président : Guy CELESTIN **Vice-présidents:** Jean CHOLLET, Claude COUTABLE.
Secrétaire: Mireille MARCHENOIR **Trésorier :** Régis PERGELINE
Le conseil d'administration : Evelyne GALOYER, Yves MERY, Jacques BELLAMY, Antony COUTABLE, Didier BARBIER, Pascal BLATEAU, Bruno DECLERCK, France TESSON. *(sous réserve d'omissions)*

SITUATION ACTUELLE (2001)

LES MEMBRES

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisation.

Sont membres bienfaiteurs, ceux qui versent une cotisation annuelle de 15.24 € *(100frs)* fixée chaque année par l'assemblée générale.

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 7.62 € (50 frs)

Le bureau .**Présidente d'honneur :** Evelyne VIROS **Président :** Roland DEBROUX
Vice-présidents : Bernard DERUE, Philippe LAGRUE, Jean-Claude DIJON.
Secrétaire : Patrick BRIONNE **Secrétaire adjoint :** Jacques BELLAMY
Trésorière : Véronique SIEGERS **Trésorière adjointe :** Annick CHOLLET

Le conseil d'administration : 13 membres élus par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration comprend le bureau assisté de 4 membres : Ginette DUCHET, Monique ROGER, Colette ROGEZ, Eduard SIEGERS.

Tous les membres de l'association sont éligibles lors de l'assemblée générale. (sauf mineurs,…) .

ACTIVITES 2001 **ponctuelles:** 18 mars Randonnée VTT, 13 juillet Soirée Moules/frites. 8 septembre Soirée Disco. 9 septembre Assemblée-Brocante. 9 décembre Randonnée Pédestre.

permanentes: Tennis de Table, Tennis, Gymnastique.

PROJETS 2002

Création d'une section modélisme (animée par Eduard Siégers).
Des sorties à thèmes, que vous pouvez suggérer. Mi-mai, sortie Orchidées (vos suggestions sont les bienvenues).
Chorale dans l'église (en attente).
Pour chaque activité, des affichettes sont régulièrement apposées chez les commerçants.

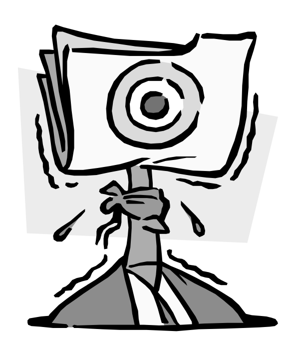
Une rétrospective des activités de l'association a été développée dans le précédent Bulletin Municipal.

Les membres de l'Association Sportive et Culturelle auront le plaisir de vous accueillir lors des prochaines manifestations.

Contact : Roland Debroux 02 54 72 00 13

A Bientôt

DART'S CLUB



Le club de fléchettes est heureux, pour la 5ème saison, de vous présenter ses vœux
Cette année nous avons 15 licenciés.

Notre bureau

Président :	Bruno Delaporte.
Secrétaire:	Nicolas Tesson.
Trésorier :	Laëtitia Perroche.
Responsable 1ère équipe :	Bruno Delaporte.
Responsable 2ème équipe :	Laëtitia Perroche.

Ce sport convivial, pratiqué à un haut niveau ou tout simplement entre amis, apporte toujours des sensations fortes, c'est pourquoi nous vous invitons à venir partager cette passion lors de notre prochain tournoi du 16 mars qui se déroulera à la salle des fêtes.

Il est ouvert à tous, même au non licenciés.

Le repas de la St Valentin aura lieu le 16 février aussi à la salle des fêtes. **Inscriptions au café du midi. ☎ 02 54 72 00 21**

LE COMITE DES FETES

Dans les archives, nous avons trouvé un récépissé de déclaration : Association dite « Comité des Fêtes », adressé à Monsieur LANDAULT Maxime, le 24 Octobre 1949. Le siège social était à la mairie. Voici conté pour la petite histoire, le déclic qui fit redémarrer le comité des fêtes.

« Surpris de ne pas voir de retraite aux flambeaux, un jeune couple d'artisans, nouvellement arrivé sur la commune, décidait de sortir leur voiture de collection du garage et de faire le tour du pays en chantant. Ils partirent à 2 et arrivèrent à 30 à la cave de Mr Esserméant. La retraite aux flambeaux renaissait à Mazangé.

L'année suivante une remorque était réquisitionnée pour installer des musiciens. Méthode encore utilisée de nos jours pour animer le défilé. »

Le 12 Juin 1963, une assemblée générale a lieu. Monsieur Jean CHOLLET est élu Président, suivi de Mesdames MONIMARD, SAGNIER, MARTELLIERE et de Messieurs GALOYER, VIVET, DECLERCK, PICHOT, COUTABLE

C'est à cette date que reprennent officiellement les festivités du 14 Juillet : ses jeux, son bal, sa retraite aux flambeaux.

Le 24 Mai 64, c'est l'apothéose, nous faisons venir, pour animer notre soirée dansante, sur parquet couvert, le célèbre accordéoniste « AIMABLE ». Chaude ambiance à Mazangé.

Par la suite, en plus du 14 juillet, eurent lieu, plusieurs années consécutives, des soirées théâtrales.

Ces animations durèrent jusqu'en février 66 et puis ce fut une longue pause ; 10 années s'écoulèrent avant que ce ne soit repris par l'équipe suivante.

En 1977 : tout repart. Avec Monsieur PERGELINE comme Président, avec Messieurs TESSON, BELLAMY, VAILLANT, PILON, LANGLAIS, CRUCHET, etc…Mesdames ROGER, CRISTIN, DECLERCK.

Une équipe soudée qui s'est beaucoup investie dans le travail. Ils ont mis en route, le feu de la St Jean, avec les moyens du bord et de nombreux bénévoles. Ils méritent un grand bravo. A force de persévérance, ils ont pu investir dans du matériel et d'année en année les tâches en étaient facilitées. Merci à tous ces précurseurs.

En 1996 : 19 ans après, Monsieur PERGELINE et plusieurs membres du bureau, laissaient leurs places aux plus jeunes.

Actuellement, Frédéric Marchand en est le Président, Xavier Peziere le Vice-Président, Annick Langlais la Trésorière et Carmen Declerck la Secrétaire. Les membres du bureau sont : Carole et Gilles Aubry, Cyril Aubry, Chantal et Patrick Cruchet, Jacques Gaudruau, Christian Langlais, Jacques Lucas, Gilles Parthenay, Fabrice Pray, Eduard Siegers.

Depuis 1996, nous essayons d'évoluer ; deux nouvelles fêtes sont venues s'ajouter aux autres : le Karaoké et le Bal Costumé.

Chaque année, le feu de St Jean rencontre un vif succès ; un très nombreux public, jeunes et moins jeunes, viennent se divertir dans la gaieté et la bonne humeur. En remerciement aux bénévoles, il est offert chaque année, une soirée récréative, soirée très appréciée où tout le monde s'en donne à cœur joie.



Pour 2002 – dates à retenir :

25 Janvier 2002 : Assemblée Générale à la Salle des Fêtes, où tout le monde est convié à 20h30,
6 Avril 2002 : Bal costumé - 22 juin : Feu de la St Jean - 16 Novembre 2002 : Karaoké.

Notre feu de St Jean 2002 fêtera ses 25 ans, cette manifestation prendra une ampleur exceptionnelle, il y aura de nombreuses surprises, de multiples cadeaux, des animations diverses pendant le repas « couscous ». Ce sera un spectacle de choix. Ce 25ème anniversaire on s'en souviendra…Tous les volontaires sont invités à venir nous aider, nouveaux habitants n'hésitez pas à nous contacter, c'est une bonne occasion de s'intégrer dans la vie de notre village. Tous, « la main dans la main » la vie de notre commune en dépend.

Le Président et son bureau, vous souhaitent, ***joie, bonheur, santé, et UNE EURO BONNE ANNEE.***

Contact : Frédéric Marchand ☎ **02 54 72 03 54** ***Le Bureau***

LA CHASSE

LA SOCIETE DE CHASSE FETE SES 25 ANS

Fondée le 27/7/64 cette association avait pour but « l'amélioration de la chasse, la protection des intérêts agricoles, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage, le repeuplement en gibier et la mise en commun des propriétés pour chasser ».

Le Président en était Roger Gallas. Suite à différents conflits , certains exploitants agricoles et propriétaires décident en 1975, de créer une 2ème association sous la Présidence de Michel Aubry.

Le 27/3/77, ces 2 associations fusionnent et Joseph Marlangue en prend la Présidence, lui succédèrent Gérard Rozet et actuellement Maurice Joussard (non chasseur ; fait assez rare pour être souligné).

Durant ces 3 dernières décennies, le territoire et les pratiques agricoles ont été très modifiés. Le remembrement combiné à la pratique de l'élevage et de façon plus générale à celle de la polyculture, ont sérieusement contribué à la diminution en nombre de certaines espèces (perdrix, faisans, lapins) et aussi d'autres espèces non chassées. Néanmoins, d'autres qui avaient quasiment disparu (buse variable, busard St Martin, chevreuil ou rapaces diurnes) sont désormais bien présentes sur la commune.

C'est pourquoi nous avons mis en place, soutenus par la fédération départementale, des techniques de gestion et de conservation de la faune sauvage.

Dès 64, des repeuplements ont été effectués chaque année. Cette année là, il avait été lâché 12 lièvres et 40 faisans. Aujourd'hui, les populations de lièvres étant stabilisés, seuls les repeuplements en faisans sont encore réalisés.

Des comptages annuels de perdrix et chevreuil ont été mis en place, afin d'établir des plans de chasse, pour ne pas risquer de prélever trop d'animaux (chasseur ou non, vous êtes cordialement invités à y participer)

Plus de 40 agrainoirs sont répartis sur la commune, régulièrement alimentés en grains pendant l'hiver. Ils profitent au gibier mais également à l'ensemble de la faune (merles, moineaux, rongeurs etc.)

Les membres actifs de l'association (environ 60), remercient l'ensemble des propriétaires et agriculteurs qui nous permettent de pratiquer notre passion sur leur terre.

De plus en plus de promeneurs parcourent nos routes et chemins. Malgré les a priori, nous pensons qu'il est tout à fait possible de cohabiter, Nous nous proposons de vous faire partager notre connaissance du terrain et de vous guider sur certains lieux remarquables et préservés. N'hésitez pas à nous contacter.

Bilan de la saison 2000/2001

La société a distribué 60 cartes de membres actifs. Les prélèvements sont traduits à partir de tableaux de chasse individuels globalisés en fin de saison.

Nombre d'individus prélevés durant la saison dernière

ESPECES	**Prélèvements**
Perdrix rouge et grise	Non chassées
Faisan (540 lâchés)	353
Pigeon ramier	149
Bécasse des bois	14
Caille des blés	10
Canard colvert	14
Grive	10
Corbeau et Corneille	57
Lapin	48
Lièvre	74
Renard	12
Chevreuil	7

Contact : Maurice Joussard ☎ **02 54 72 08 65**

MEG'ANIME

L'Association « MEG'ANIME » est créée depuis 1998, suite à plusieurs demandes de manifestations dans la région, entre autre « les 20 ans du Feu de Saint-Jean ».

Nous animons des manifestations de plein air (fêtes des écoles, petits moteurs…) mariages, crémaillères …

Cette association est composée de cinq membres et son Président est Monsieur DECLERCK Charly et son siège social se trouve 4, Route de Lunay à MAZANGE.

Depuis trois ans, nous organisons, chaque année, une soirée à thème :

- soirée **antillaise**, soirée **nos ancêtres les Gaulois** et la dernière en date soirée **Bretagne** qui a remporté un vif succès ; aussi bien son bateau de pêche sur le devant de la scène (photo ci-contre), que nos trois comédiens, en commères bretonnes, qui ont fait rire toute la salle.

Nous tenons à remercier toutes les aides pour l'organisation et les décors qui sont renouvelés, chaque année.

Nous vous donnons déjà rendez-vous, le 26 Octobre 2002, pour une nouvelle soirée hors de l'ordinaire.

Contact : Charly Declerck ☎ 02.54.72.06.22 *Le bureau*

Section locale PERCHE NATURE

PERCHE NATURE a fêté ses 20 ans en 2000.

Création de l'Association Perche Nature, le 16 avril 1980.

Les membres fondateurs étaient : Dominique Mansion, Dominique Pilon, Michel Gervais, Patrick Chevallier, Jean-Paul Mignot,..
Le premier président était Patrick Chevallier.

Point de départ : ce qui a amené les fondateurs à créer Perche nature, ce sont les remembrements successifs, l'arrachage massif des haies et le bouleversement paysager qui s'ensuivit, dans les années 1970 et au début des années 1980.L'objectif premier fut de sensibiliser les gens au rôle de la haie.

Une certaine conception de l'agriculture moderne ne voyait dans la haie que des inconvénients. Pourtant , les haies qui autrefois fournissaient aussi du bois de chauffage, sont d'un grand intérêt : elles protègent de l'érosion, retiennent à la mauvaise saison, une certaine quantité d'eau de pluie, empêchent la formation de congères lors de tempêtes de neige et elles abritent et nourrissent un nombre important de petits mammifères, insectes, oiseaux, etc ...

Des études scientifiques rigoureuses effectuées par François Terrasson du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, dans les bocages du monde entier, ont démontré que si la zone d'un champ bordant la haie a un moins bon rendement, le rendement au centre de la parcelle est nettement amélioré et compense largement le manque à gagner dû à la haie de la périphérie.

La conclusion de ses études était qu'on aurait dû conserver un « maillage » minimum pour concilier emploi de machines modernes et avantages de la haie, au lieu de tout détruire, sans y réfléchir assez.

Ces observations et études débouchent sur une remarquable « Exposition sur le bocage » de Dominique Mansion : inaugurée en 1983, cette exposition qui était une « Première » au niveau national, a circulé jusqu ' en 1996 dans de nombreuses villes et départements. L'expo était accompagnée de conférences et sorties sur le terrain.

Evolution de l'Association : s'intéresser à la haie veut dire aussi s'intéresser à la faune et à la flore, d'où l'expansion des activités de Perche Nature :
- inventaires de la faune et de la flore locales, du patrimoine bâti,
- atlas des oiseaux, des mammifères, des batraciens et publication de ces atlas pour poursuivre la sensibilisation de la population.

Dès le milieu des années 1980, on commence à faire appel à Perche nature pour des conseils en environnement.

Zone d'étude : A l'origine, l'Association voulait se consacrer à l'étude du Perche seulement. En 1987, la zone s'étend à la Vallée du Loir : désormais elle s'appelle « Perche Nature - Perche et Vallée du Loir ».

En l'an 2000, nous l'avons dit dès l'introduction, Perche Nature a fêté ses 20 ans par des expositions, conférences, dégustation de jus de pomme et de cidre artisanal offerte au public de la Place St Martin à Vendôme, etc...A cette occasion, Perche Nature a aussi réalisé une brochure qui, année par année, fait le bilan de tout ce qui a été fait pendant ces 20 ans.

Comme il est impossible de résumer cela, nous tenons cette brochure à la disposition des personnes qui souhaiteraient s'informer plus amplement. Voir aussi le bulletin municipal 2001 de Mazangé.

Nombre de membres actuels : en 2001 les membres de Perche nature sont une centaine.
Le Président actuel est Christophe PAROT de Villiers/Loir.
Au cours de l'année 2001, Perche Nature a poursuivi ses activités habituelles : animations nature, animations scolaires, études : suite des inventaires (mollusques, orchidées, papillons, libellules, fougères,...).

L'accent a été mis sur la protection d'espèces menacées : 2 espèces de chiroptères (=chauve-souris) et 2 espèces de batraciens.

La poursuite des inventaires de la flore a permis de bonnes découvertes : on retrouve en effet des espèces qu'on croyait disparues.

Pour cet inventaire, on utilise pour comparaison, des herbiers datant du début du 20ème siècle. Ce travail va souffrir du départ d'un objecteur de conscience, scientifique compétent. Son service prend fin en janvier 2002 et il ne sera malheureusement pas remplacé.

Notez que pour les enfants à partir de 8 ans, Perche Nature anime à Naveil, un club nature ouvert aux enfants des communes environnantes.

Dans la presse locale vous trouverez tous renseignements sur les activités régulières de Perche Nature.
Coordonnées : PERCHE NATURE Maison Consigny 41170 MONDOUBLEAU
Tel. 02 54 80 11 05
e-mail : PERCHE.NATURE@wanadoo.fr

A MAZANGE, à la mi - mai 2002, une sortie « orchidées » aura lieu. Des affichettes chez les commerçants vous indiqueront date, heure et lieu du rendez-vous.

N'hésitez pas à nous contacter pour des sujets qui vous intéressent.

Bernard DERUE et Joël PECHARD.



U.N.R.P.A.

A L'origine : U.V.F. (Union des Vieux de France). Mouvement pour la défense des intérêts et l'amélioration de leurs moyens d'existence, créé le 28 juin 1972.

Premier Président : Monsieur HUBERT, suivi de Monsieur MARSOLLIER, en 1973 et de Madame MARCHENOIR, en 1982.

Association devenue U.N.R.P.A.
(**U**nion **N**ationale des **R**etraités et **P**ersonnes **A**gées).

Son but : rencontres et sorties diverses.

A ce jour, 100 adhérents. Chiffre qui varie selon les années.

Présidente actuelle : Madame Ginette BLATEAU, assistée de 14 membres.

Après ces quelques données sur notre association, voici un résumé sur l'année écoulée qui a été perturbée par le décès de notre Présidente : Madame MARCHENOIR s'était beaucoup investie pendant près de vingt ans.

Pour diverses raisons, le repas offert aux adhérents, a été retardé au mois d'Octobre. 103 personnes étaient présentes pour honorer nos doyens : Madame RICHARD, 91 ans et Monsieur CONSTANTIN, 89 ans.
Un copieux repas nous a été servi par de gentilles serveuses à qui nous disons merci.

Pour ce qui est des sorties 2001 : en juin, nous étions une cinquantaine, pour découvrir le Roussillon, pendant une semaine très ensoleillée, avec des excursions tous les jours, dont une à Barcelone.

Le 12 Septembre, c'est vers la Normandie, que nous sommes partis : A Alençon, pour visiter un élevage de chiens pour handicapés, à Vimoutiers, le pays du camembert (avec dégustations diverses).

La belote du 25 Novembre, termine nos activités pour cette année.

Pour 2002, il est prévu une croisière sur le Rhin ; du 12 au 16 Juin. D'ores et déjà, nous souhaitons à tous une ***bonne et heureuse année*** et que notre association qui rajeunit, peu à peu, continue encore longtemps ses activités pour les retraités de notre commune.

***Contact* : Ginette Blateau ☎ 02 54 72 00 43**

Le Bureau.

UCCAV de MAZANGE

L'Union des Commerçants Artisans et Viticulteurs de MAZANGE, vous présente leurs meilleurs vœux pour l'année 2002.

Notre association date de 1990, son but est l'animation du village.

Le premier Président était Frédéric MARCHAND aidé de Catherine BROSSE comme Trésorière et de Lionel BEQUIN comme Secrétaire.

Chaque année nous avons au moins 3 animations importantes, « la foire à l'entrecôte » le jour de la brocante, « la soirée choucroute » et l'animation de Noël.
Actuellement le Président est Didier Declerck , la Secrétaire, Martine MARCHAND, la trésorière Claudine AUBRY.

Comme de coutume le 23 décembre, le Père Noël à parcouru les rues du village pour offrir aux enfants, bonbons, chocolats et places de cinéma. Les grands n'étaient pas oubliés puisque'une tombola leur faisait gagner de nombreux produits, il y avait entre autres, 3 gros paniers garnis et des bouteilles de pétillant de Mazangé.

Le 23 Février, nous aurons le plaisir de vous accueillir pour notre traditionnelle choucroute, animée par Mario.

Malgré le froid, 580 entrecôtes ont été servies à la foire à l'entrecôte lors de l'assemblée brocante de septembre. Nous vous remercions d'être venus en nombre, aux pieds des barbecues, vous réchauffer de nos excellents mets.

Nous vous attendons nombreux aux prochaines manifestations. Un grand merci à tous les participants.

Le Président et son bureau

U.N.C. – A.F.N.

(UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD)

L'année 2001 se termine et notre association fêtera en 2002, son 30ème anniversaire. Elle fut créée, le 12 Mai 1972, en présence de Monsieur DUBOIS Yves, délégué départemental, et de Monsieur JANVIER Marcel, 1er adjoint au Maire, à l'époque.

Son président a été Monsieur AUBRY Michel de Clouseaux – Mazangé- ensuite lui succéda en 1985, Monsieur GUELLIER Michel, Le Bourg - Mazangé et depuis 1995, Monsieur GALLAS Daniel, La Fosse Courtin, Mazangé ; président actuel.

Les évènements majeurs furent : le rattachement à notre section, en 1976, des anciens combattants de 1914/1918, puis en accord avec la municipalité, a été érigé le monument aux morts, dont l'inauguration eut lieu, le 10 Novembre 1991.

Notre association a débuté avec 27 adhérents ; elle en a compté 37. A ce jour, il en reste 28.

Toujours fidèle à notre devoir, notre association participe à diverses manifestations du souvenir : cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre.

Nous organisons, chaque année : galette des rois, méchoui, concours de belote, et repas du 11 Novembre.

Toutes ces activités seront renouvelées pour l'année 2002. Les membres de notre association, sont heureux de vous souhaiter

une bonne et heureuse année 2002.

Contact: ☎ **02 54 72 00 32** ***M. GALLAS***

VIE PAR0ISSIALE

Historique du temps passé : Le dernier prêtre en résidence à Mazangé, l'abbé Jean-Baptiste BEUZIT, resta Curé pendant 23 ans, il décède le 6 Décembre 1935 et depuis cette date, en raison de la diminution de la pratique religieuse, nous sommes desservis par les curés des paroisses d'alentour : Lunay, Villiers S/Loir et Azé, pour assurer et célébrer les fêtes de Noël, Pâques, profession de foi, etc…ainsi que les offices du dimanche.

Actuellement, le secteur est administré par le Père Vincent DELABY, nommé le 1er Octobre 2001 pour le secteur, par Monseigneur Maurice de Germiny, Evêque de Blois.

Il a en charge, l'animation des cérémonies du dimanche, des baptêmes, des mariages, des sépultures, et de la catéchèse. Avant son arrivée sur le secteur, les messes étaient assurées par rotation trimestrielle à Lunay, Mazangé, Villiers, Thoré et à l'occasion des St patrons à Fortan, Marcilly et Villiersfaux.

Suite à une réunion du Conseil paroissial, il a été décidé de célébrer la messe dans toutes les églises du secteur, qui avant sommeillaient neuf mois, par an.

Nous aurons donc maintenant la messe tous les 15 jours ou 3 semaines, selon les lieux.

Heures, Dates et lieux des messes sont indiqués sur les panneaux d'information des églises.

Le Conseil économique et le Conseil paroissial, sont là pour aider le prêtre dans son ministère.

Le Conseil économique : a pour mission d'apporter son aide et ses conseils, dans la gestion des biens de la paroisse.

Le Conseil paroissial : a une mission essentiellement cultuelle : organisation pour l'horaire des messes, animation de la liturgie, nettoyage et fleurissement des églises, catéchèse assurée par des laïcs et aussi les kermesses : l'une pour le secteur, et l'autre au profit d'une école pour enfants, dont les parents ne peuvent subvenir à leur scolarité ; au village d'Ambato à Madagascar, avec lequel, le secteur de Thoré est jumelé, depuis environ 26 ans.

Nous vous invitons donc à participer généreusement pour favoriser l'épanouissement et le développement de ces pays, qui vivent dans la pauvreté.

Si quelques personnes sont intéressées pour participer à la vie paroissiale du secteur, elles seront les bienvenues.

Pour tout cela : s'adresser au Presbytère de Thoré, Père DELABY, ☎ : **O2 54 72 80 55.**

Au seuil de l'année 2002, **la communauté paroissiale vous présente ses meilleurs vœux .**

VIE des SYNDICATS

COTEAUX DU VENDOMOIS

Les vignobles des Coteaux du Vendômois ont obtenu récemment l'Appellation d'Origine Contrôlée. Votée par l'Institut National des Appellations d'Origine, le 9 Novembre 2000, la décision est parue au Journal Officiel, le 2 Mai 2001.

C'est depuis la fin des années 80 et surtout au cours de la dernière décennie, que les viticulteurs se sont lancés dans une démarche d'accession à l'AOC. La redélimitation de la zone d'appellation et une étude approfondie des terroirs ont permis de mettre en avant les cépages exprimant de façon la plus caractéristique la «typicité » du terroir. L'amélioration des techniques de production privilégiant la qualité à la quantité et les efforts de promotion de l'appellation ont permis d'accéder à l'AOC.

Les règles définies par l'AOC sont devenues très strictes. Dans les parcelles, l'exploitation viticole doit respecter une certaine proportion entre les cépages, l'écartement entre les rangs (2,10m maximum) et le vigneron doit contrôler la hauteur du feuillage, limiter ses rendements à 55hl/ha pour les rouges et les blancs et 60 hl pour les gris. Les vins bénéficiant de l'AOC sont de 3 couleurs :

- le blanc composé de Chenin avec ou sans Chardonnay est un vin sec qui s'exprime par un goût minéral d'argile à silex
- le gris, issu uniquement du Pineau d'Aunis, de couleur dite « œil de gardon », avec un goût légèrement poivré.
- Le rouge, assemblage de Pineau d'Aunis majoritairement, de Cabernet franc et de Pinot Noir, est un vin de bonne garde, assez léger par sa couleur, souple avec des notes poivrées.

Regroupés au sein du Syndicat des Coteaux du Vendômois, les viticulteurs ne se sont pas pour autant arrêtés en si bon chemin. L'accession à L'AOC est une formidable victoire mais le groupe souhaite encore travailler à plus d'exigences à la production comme à la vinification pour accentuer davantage les particularités et l'homogénéité de leurs vins. Cela passe d'abord par un meilleur suivi de la production en amont dans les parcelles : diminution du rendement par le choix du mode de taille et l'enherbement, raisonnement des traitements grâce à l'observation de l'état sanitaire de la vigne et des données météorologiques. Une station météo doit être installée prochainement sur la zone d'appellation.

De nombreux viticulteurs souhaitant aller encore plus loin, se sont lancés dans la Production Viticole Intégrée. Ce mode de production, contrôlé par un organisme indépendant, répond à un cahier des charges national : raisonnement des traitements avec interdiction d'utilisation de certains produits trop agressifs pour l'environnement, enherbement, mise aux normes pour le stockage des produits, gestion des effluents et des déchets, normes d'hygiène et suivi strict de la réglementation sanitaire en cave, traçabilité de la parcelle à la bouteille. Pour valoriser ces efforts, les chais se sont modernisés : les viticulteurs ont investi en moyens humains, en matériel, mises aux normes des caves, suivi analytique des vins …

La zone d'appellation s'est également dotée d'un formidable outil, unique en son genre : le Conservatoire de Pineau d'Aunis sur les Hauts de Montrieux, composé de 350 Pineau d'Aunis différents, sélectionnés dans la région et les départements voisins. Le suivi de ce Conservatoire doit permettre de rechercher d'éventuelles meilleures lignées.

Enfin, le Syndicat a à sa disposition l'Observatoire des Vins à Thoré la Rochette, équipé d'une salle de dégustation permettant de réaliser chaque année, l'agrément des vins dans des conditions idéales et d'avoir une meilleure traçabilité des vins agréés. Ce bâtiment est également le bureau de la nouvelle animatrice, embauchée depuis Septembre, par le Syndicat, pour dynamiser l'appellation, communiquer davantage et améliorer le suivi à la production et en cave.

Pour cette année 2001, la production a été bonne et la récolte, malgré des conditions de ramassage difficile en raison des pluies, est prometteuse. Le millésime 2001 devrait être proche de celui de 2000.

Les viticulteurs souhaitent fêter dignement leur accession à l'AOC, en organisant une journée d'animations et de dégustation, en avril 2002.

Venez nombreux découvrir ou redécouvrir les Coteaux du Vendômois et… bonne dégustation !



Sur la commune 8 exploitants travaillent 40 hectares de vigne

Syndicat d'eau potable de Lunay

Avez-vous pensé à protéger votre compteur contre le gel ? En cas de problème, l'abonné est seul responsable. Surveiller votre consommation elle peut vous alerter sur une fuite non visible.

Le président rappelle qu'en cas de fuite, de baisse de pression, ou toutes autres perturbations, vous devez téléphoner au 02 41 67 60 00, disponible 24h/24.

Pour tous renseignements (facturation, changement de nom etc**.)**

La SAUR : 02 41 40 19 52, Muguette Huger **: 02 54 72 10 59**

ou Bernard Bobault : **02 54 72 05 22**

S.I.E.R.A.V.L.

(**S**yndicat **I**ntercommunal d'**E**tudes et **R**éalisations pour l'**A**ménagement de la **V**allée du **L**oir)

Chaque année le syndicat entreprend des travaux importants pour lutter contre les crues et améliorer l'écoulement des eaux sur l'ensemble des communes riveraines du Loir.
Avec la DDE nous avons constaté la présence de nombreux arbres tombés ou arrachés encombrant le lit du Loir.
Nous comptons sur la diligence et le civisme des riverains pour profiter des périodes d'abaissement du niveau du Loir (périodes annoncées par la presse), pour procéder au nettoyage des rives leur appartenant .
En cas de non exécution, les travaux seront effectués aux frais des propriétaires défaillants.
Nous nous tenons à la disposition des riverains pour les conseiller en cas de problèmes techniques.
Contact : 02 54 89 43 04

VALDEM (**VAL**orisation des **DE**chets **M**énagers)

Val Dem est entré dans notre vie quotidienne il y a un peu plus de deux ans, en juin 1999, lorsque la collecte des ordures ménagères est devenue une compétence du syndicat. Afin d'accroître leur efficacité, les communes ont décidé de créer en 1975 un syndicat intercommunal ayant pour mission l'enlèvement et l'élimination des ordures ménagères. Composé de représentants élus, ce syndicat qui se nomme désormais Val Dem a confié à la société Genet au travers d'un marché public la collecte des déchets des ménages.

Depuis 1975, tout était simple, les déchets étaient collectés et le plus souvent mis en décharge avec des coûts peu élevés. La loi votée en 1992 a tout changé. Répondant à une forte préoccupation de nos concitoyens, elle fixe des normes très strictes destinées à protéger l'environnement de manière durable et donne 10 ans aux communes pour mettre en œuvre le tri sélectif et repenser toute la filière de traitement et de valorisation des déchets.

Le chantier est colossal et les expériences encore peu nombreuses, il faut agir vite mais sans précipitation pour faire les bons choix au plan technique et pour assurer le meilleur service. Beaucoup de communes adhèrent au syndicat qui très vite regroupe plus de 40 000 habitants et est présidé à partir de novembre 1998 par Louis Fisseau alors Maire de Naveil.

Val Dem opte pour une collecte en « porte à porte » des principaux déchets des ménages (ordures ménagères, verre, papier, emballages) et c'est encore à ce jour le seul syndicat du département à offrir cette prestation. Toute l'organisation de la collecte découle de ce choix largement confirmé par les habitants : acquisition de bacs et de caissettes, construction de 3 déchetteries pour l'agglomération vendômoise et de 3 autres pour le secteur rural. En deux ans et demi plus de 17 millions de francs sont investis par le syndicat.

Sur le terrain c'est un peu la révolution malgré les campagnes d'information lancées par Val Dem et la présence régulière des élus et des techniciens. Adopter de nouvelles habitudes, de nouveaux réflexes n'est pas si simple et puis il y a tout ce que l'on a pas prévu, les cas particuliers et parfois les humeurs…il faut donc trouver des adaptations. C'est ce que font les équipes du syndicat depuis plusieurs mois. Elles examinent chaque situation, rendent visite aux particuliers confrontés à un problème et proposent de nouvelles solutions comme la mise à disposition de sacs là où le stockage de conteneurs est impossible ; des boîtes à aiguilles pour les personnes ayant un traitement permanent. Petit à petit le nouveau système sort de la phase de rodage un peu grinçante.

Afin de limiter la quantité de déchets non recyclables collectés et maîtriser les coûts Val Dem offre désormais la possibilité d'avoir un composteur individuel en échange d'une caution de 16 euros. Ce composteur permet de fabriquer un amendement naturel qui peut être utilisé pour le jardinage.

Toutes les autres pistes vont être explorées pour contenir l'évolution des dépenses comme cela a pu être obtenu cette année. Parmi ces pistes, il y a l'amélioration qui fait appel au civisme de chacun. Il faut en effet savoir que si on laisse par exemple le film plastique qui emballe journaux et magazines, le papier est refusé par l'usine de recyclage. Une partie des efforts fournis par des dizaines de personnes se trouve alors anéantie et le syndicat doit payer pour éliminer ce papier !

Val Dem **Président** : Thierry Boulay Adjoint au Maire de Thoré la Rochette.



Composition du Comité Syndical : 110 délégués désignés par les conseils municipaux
Pour ***Mazangé*** *: Roland Debroux, Christian Bour, René Rozet.*
Communes adhérentes : 52
Participation de la Commune en 2001 *: 359553 francs*
Le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères payé par les habitants est de *200000 francs*

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Ordures Ménagères – Tél : **02 54 89 41 17**

Valdem pratique le tri sélectif, bien se conformer aux indications affichées sur les containers et sur « Valdem info ».

En ce qui concerne les « monstres », une solution communale est à l'étude. En attendant vous devez les déposer à la déchetterie. Si problème de transport, contacter l'AVADE : **02 54 80 25 34**

Moyennant caution, il peut-être mis à votre disposition par le VALDEM , un composteur (voir article sur le Valdem page 26).

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter Valdem. *(n° téléphone ci-dessus).*

Attention : La carte de déchetterie est indispensable à l'accès de celle-ci.

CE QUE VOUS POUVEZ APPORTER A LA DECHETTERIE : dépôt limité à 1m3

–**Déchets acceptés** : verres ménagers, bouteilles plastiques, emballages cartons et papiers pliés à plat, les emballages et conditionnements plastiques, textiles, déchets verts (tontes de pelouse, tailles de haies) déchets bois, gravats, encombrants et appareils ménagers, ferrailles et métaux, huiles de vidange, batteries de voiture, pneumatiques, déchets ménagers spéciaux (solvants, peintures, piles, produits phytosanitaires et autres déchets toxiques en petites quantités).

HORAIRES DECHETTERIE

	LUNDI	MARDI	MERCR.	JEUDI	VEND.	SAM.	DIMAN.	8 Mai et Ascension
Naveil	9h / 12h		14h30 / 18h30		14h30 / 18h30	9h / 12h et de 14h30 / 18h30	9h / 12h	9h / 12h
St Ouen	14h30 / 18h30	14h30 / 18h30	9h / 12h		9h / 12h et de 14h30 / 18h30	9h / 12h et de 14h30 / 18h30	9h / 12h	9h / 12h
Vendôme	9h / 12h		14h30 / 18h30	14h30 / 18h30	14h30 / 18h30	9h / 12h et de 14h30 / 18h30	9h / 12h	9h / 12h

CYCLAMED

Ne jetez pas vos médicaments dans la nature, confiez les à votre pharmacien qui saura en faire bon usage.

Tous sont valorisés ; les sains peuvent être utilisés pour le tiers monde ou les personnes dans le besoin, les périmés fournissent en les brûlant, de l'énergie, ils évitent de tomber dans n'importe quelles mains et surtout ils empêchent certaines malveillances telle que l'utilisation des emballages pour la vente de faux médicaments…

http://mazange.free.fr.

Mazangé a, depuis peu, son espace sur le web.

Aujourd' hui encore en pleine évolution, il est destiné à tous, habitants ou visiteurs. Aussi, n' hésitez pas à proposer des sujets d rubriques, des articles, des photos, des documents... relatifs à la commune, l' objectif final est d' en faire une belle vitrine de la commune riche et agréable à visiter.

A bientôt sur **http://mazange.free.fr** .

Contact: **mazange@free.fr** Vincent Neilz

AIDE AU LOGEMENT

L'A.D.I.L. (**A**gence **D**épartementale d'**I**nformation sur le **l**ogement) **02 54 42 10 00**

Vous êtes locataire, propriétaire, bailleur … Vous avez un projet de construction, de location, de rénovation, d'achat, de vente. Vous voulez connaître les démarches à effectuer, vous vous interrogez sur vos droits et vos obligations ? L'A.D.I.L est là pour vous informer, vous conseiller, vous guider. Des conseillers, spécialistes du logement et du financement, sont à votre disposition pour répondre gratuitement à toutes vos questions. Ils vous assurent un conseil personnalisé et objectif.

C.D.A.H.R. (**C**omité **D**épartemental d'**A**ménagement et d'**H**abitat **R**ural)

Favorise l'amélioration du confort, de l'entretien des logements en assistant les propriétaires dans leurs demandes.
Plusieurs subventions possibles.
Le CDAHR vous guide et vous conseille.
Pour de plus amples renseignements contacter :

Pour les retraités :	Marie José CARATY	**02 54 55 51 13**
Pour les autres :	Denis BLONDEL	**02 54 55 51 17**

AIDES SOCIALES

ALLOCATIONS FAMILIALES

(C.A.F.) Les Rottes Rue Colonel Fabien à VENDOME **02 54 77 11 58**

(C.A.F.) 6 rue Louis Armand BLOIS **02 54 52 63 63**

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU LOIR ET CHER :
60, Avenue Gérard Yvon **02 54 73 51 00**

ASSISTANTES SOCIALES : 17 bis Avenue J. Moulin Vendôme **02 54 73 43 43**

Service social de proximité: **Madame GUELLIER**

Mission Protection Maternelle et Infantile : **Madame SANCHEZ** ***(puéricultrice)***

TAXI / AMBULANCE

Taxi de la vallée du Boulon : Azé **02 54 72 14 09** Mazangé **02 54 72 03 07** (*Portable*) **06 07 68 59 97**

TRANSPORTS en COMMUN

	Mazangé/Vendôme		**Vendôme/Mazangé**	
Période scolaire:				
	Lun, Mar, Mer, Jeudi, Vendr, Sam.	**7h 07**	Mer,Vendr,Sam	**12h10**
	Lun, Mar, Mer, Jeudi, Vendr.	**7h 30**	Lun,Mar,Mer,Jeudi,Vendr.	**18h10**
	Mer, Vendr.	**14h 07**		
Vacances scolaires :				
	Mer, Vendr	**14h 07**	Mer,Vendr.	**18h10**

NB : *Pour plus amples informations vous trouverez un dépliant en Mairie pour départ du bourg et du Gué du Loir. Pour le retour, il s'agit du départ Place de la Liberté*

En cas d'urgence

ANTIPOISON	TOURS	**02 47 66 85 11**
GENDARMERIE	VENDOME	**17**
HOPITAL	CENTRE Hospitalier – VENDOME	**02 54 23 33 33**
INFIRMIERE	Mme SEGUIN	**02 54 72 00 01**
PHARMACIEN	M. PUENTE	**02 54 72 11 21**
POLICE SECOURS	VENDOME	**02 54 80 25 77**
POMPIERS	VENDOME	**18** **ou** (**112** *international)*
SAMU	VENDOME	**15** **ou** (**112** *international)*

Adresses utiles

LES SERVICES PUBLICS

CADASTRE	Hôtel des Impôts 120 Bd Kennedy 41100 Vendôme	**02 54 23 15 30**
D.D.E.	Subdivision Vendôme Nord : Mr Foucault permis de construire : Mr Soulier	**02 54 77 14 80**
	Subdivision Vendôme Sud : Voirie	**02 54 77 19 95**
EAU	Présidt :– Bernard BOBAULT Mazangé	**02 54 72 05 22**
	(En cas de fuite faire le 02 41 67 60 00, si répondeur donner nom, adresse et nature de votre demande**)**	
ECOLE	Mme GUYADER	**02 54 72 11 90**
E.D.F.	Agence VENDOME – 140 Bis, faubourg Chartrain	**02 54 23 10 10**
EGLISE	Père Vincent DELABY *(portable : **06 08 09 10 71**)*	**02 54 72 80 55**
IMPOTS	Hôtel des Impôts 120 Bd Kennedy 41100 Vendôme	**02 54 23 15 30**
PERCEPTION (trésorerie)	BP 111, 9 faubourg Chartrain Vendôme *ouvert 8h15/12h15-13h15/16h*	**02 54 77 25 43**
POMPES FUNEBRES		
	➢ Sté HOUDEBERT 82, faubourg Chartrain Vendôme	**02 54 77 07 13**
	➢ M. BOBAULT Bernard, Artisan menuisier à Mazangé (agréé, assure les mises en bière dans la commune ainsi que dans les hôpitaux de Vendôme ou de Montoire)	**02 54 72 05 22**
POSTE	Tous les jours de 9 h à 12 h , Le samedi de 10 h 30 à 11 h.	**02 54 72 09 40**
	(Départ du courrier : Départ à midi si déposé à la poste, à 16 h 45 après. Tous les jours, sauf le samedi : 11 h 30)	
RETRAITES	C.R.A.M.& C.I.C.A.S. Vendôme	**02 54 80 22 97**
SNCF	Gare de VENDOME	**02 54 23 50 04**
	Gare T.G.V.	**02 54 23 50 14**



Vallée de la Bourboule